



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 8833

Texte de la question

M. Paul Quilès attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les crédits d'animation sociale et culturelle en milieu rural, dont le montant n'a pas été majoré dans le projet de loi de finances pour 1994. Or les actions concrètes et innovantes des centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural (et d'autres associations comme les foyers ruraux, les MRJC, AFIP, CPIE, etc.) contribuent activement au maintien et à la relance d'une vie rurale active dont le Premier ministre a lui-même rappelé l'enjeu, notamment en termes de politique d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures précises il compte proposer pour remettre à niveau les crédits d'animation sociale et culturelle en milieu rural inscrits à l'article 10 du chapitre 43-23.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Quilès Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8833

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4310

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 126